COLLOQUE

Différences et similitudes entre engagisme et esclavagisme dans les anciennes colonies de l'océan Indien

organisé par
l'« International Indenture Girmitiyas Foundation »,
l'association « Mémoire de Crève-cœur »
et la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de l'Université de La Réunion

Vendredi 26 avril 2019

Amphithéâtre 1
UFR Lettres et Sciences Humaines

Programme et résumés des communications

Programme

7h30 : Accueil des participants

Amphi 1
Séance d'hommage
à feu le Professeur Michel Latchoumanin
Attribution de son nom à l'amphi 1

8h00 : M. le Président de l'Université
8h05 : Jean-Michel Jauze
8h10 : Roger Ramchetty
8h15 : Prosper Eve
8h20 : René Squarzoni
8h25 : Jean-Régis Ramsamy
8h30 : François Amplis
8h35 : Céline Ramsamy
8h40 : Jean-Claude Sornon
8h45 : Huguette Dorseuil / Morgane Corré et Kénaelle Richard
8h50 : Florence Callandre
8h55 : Richel Sacri

Séance inaugurale

9h15 : Prosper Eve, co-directeur du colloque
Jean-Régis Ramsamy, comité d'organisation, IDC (Comité de la Diaspora indienne)
Abady Egata-Patché, Président d'honneur de l'« International Indenture Girmitiyas Foundation » et Président de l'association « Mémoire de Crève-cœur »
Jean-Michel Jauze, Doyen de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines
M. le Président de l'Université de La Réunion
M. le Consul de l'Inde
10h15 : Pause

Première séance
Clin d'œil sur l'esclavage et transition esclavage-engagisme
Présidence : René Squarzoni

10h30 : Didier Huitelec, Docteur en histoire,
Le corps des esclaves indiens de Bourbon (1830-1848)

10h50 : Débat

11h00 : Prosper Eve, Professeur d'Histoire Moderne, Université de La Réunion,
Ancien monde et nouveau monde : cohabitation des esclaves, des engagés et des esclaves affranchis sur l'habitation de 1828 à 1855

11h20 : Débat

11h30 : Singaravelou, Professeur émérite, Université de Bordeaux Montaigne,
L'engagisme, une nouvelle forme d'esclavagisme ?

11h50 : Débat

Deuxième séance
Contours de l'engagisme (1)
Présidence : Professeur Singaravelou

14h00 : Céline Ramsamy-Giancone, Docteure en Histoire contemporaine, Université de La Réunion, CRESOI,
L'engagisme sous l'angle de la question carcérale (1850-1873)

14h20 : Débat

14h30 : Jean-Régis Ramsamy, Docteur en Histoire,
L'engagisme indien : entre les textes et la pratique d'un système ancien

14h50 : Débat

Troisième séance
Contours de l'engagisme (2)
Présidence : Prosper Eve

15h00 : Satyendra Peerthum, Historien, Chercheur et Ecrivain, Responsable du site Aapravasi Ghat Trust Fund, Membre du Secrétariat de la Route de l'Engagisme et chargé de cours à temps partiel à l'Université de Maurice,
Une étude comparée du vagabondage des travailleurs engagés à Maurice et dans d'autres régions du monde des plantations (1829-1890)

15h20 : Débat

15h30 : Govinden Vishwanaden, Senior Lecturer Mahatma Gandhi Institute,
Les conditions d'existence sociales et morales des migrants indiens à Maurice de 1850 à 1880

15h50 : Débat

16h00 : Dr. Sully Santa Govindin, Chercheur associé au *LCF,* Université de La Réunion,
Confusion entre esclavage et engagisme à La Réunion

16h20 : Débat

Quatrième séance
Les derniers soubresauts de l'engagisme et réflexions sur l'engagisme
Présidence : Céline Ramsamy

16h30 : Frédéric Payet, Docteur en Histoire,
Les modalités d'une immigration antandroy à La Réunion, dans les années 1920

16h50 : Débat

17h00 : Ajay K. Dubey, Professor, Jawaharlal Nehru University,
L'engagisme vu par les nationalistes indiens

17h20 : Débat

17h30 : Synthèse par René Squarzoni suivi d'un mot de Prosper Eve

18h00 : Mot d'Abady Egata-Patché

Résumés des communications

Le corps des esclaves indiens de Bourbon (1830-1848)

Didier Huitelec
Docteur en histoire

L'étude que nous proposons ici a été réalisée à partir des recensements de population, conservés aux Archives départementales de La Réunion. Si, de nos jours, ces documents sont destinés à fournir des renseignements sur la population d'un pays, d'une région ou d'une ville, ils n'ont pas réellement la même finalité à l'époque moderne et au XIXe siècle. Ils représentent avant tout pour l'administration des documents fiscaux une meilleure connaissance de leurs administrés ainsi que de leurs niveaux de fortune, notamment en esclaves. Ils sont utiles aux administrateurs, jusqu'en 1841, pour établir le droit de capitation et les journées de corvée. Les maîtres mentionnent leurs esclaves en indiquant généralement leur nom, âge, profession et ethnie.

Le gouvernement central modifie, le 24 avril 1833, la législation sur les recensements des esclaves. Il entend pouvoir constater la propriété de chacun d'eux par une inscription sur un registre de matricule général, afin de le suivre jusqu'à sa libération ou sa mort. Le défaut de mention de l'esclave sur le recensement général est sanctionné par sa confiscation au profit de l'atelier colonial. Le maître, en remplissant sa fiche de recensement, dévoile le visage de l'esclave indien. Les détails sont importants puisqu'ils permettent une distinction des individus. Après 1830, les recensements précisent la taille, la couleur de l'épiderme et de la chevelure, les signes distinctifs comme les tatouages et les éléments pathologiques (malformations, handicaps, maladies) des esclaves.

Ancien monde et nouveau monde : cohabitation des esclaves, des engagés et des esclaves affranchis sur l'habitation de 1828 à 1855

Prosper Eve
Professeur d'Histoire Moderne
Université de La Réunion

Lorsqu'à partir de 1828, les esclaves voient des travailleurs recrutés en Inde qui se disent libres, effectuer les mêmes tâches qu'eux et vivre dans les mêmes conditions qu'eux, ils ne comprennent pas ce qui se passe. Les employeurs les plus progressistes vont inventer des stratégies pour que les commandeurs ne traitent pas les engagés comme les esclaves, lorsqu'ils commettent les mêmes fautes qu'eux. Les esclaves ne peuvent s'imaginer que ce statut représente la modernité et que celui-ci va leur être infligé au moment où ils seront émancipés. L'arrivée de travailleurs chinois munis du statut d'engagés en 1844, puis d'Africains ne peut qu'augmenter leur inquiétude. L'arrivée massive de ces travailleurs munis d'un contrat d'engagement à partir du 20 décembre 1848 est interprétée par les nouveaux affranchis comme une ignominie, parce qu'elle annonce leur mort économique. Les tensions sont parfois vives entre ces travailleurs qui vivent pourtant la même réalité de misère.

L'engagisme, une nouvelle forme d'esclavagisme ?

Singaravelou
Professeur émérite
Université de Bordeaux Montaigne

L'engagisme est un système mis en place par les puissances impériales européennes pour fournir en main-d'œuvre les colonies suite à l'abolition de l'esclavage au XIXe siècle. Les conditions de recrutement, de transport, de travail et de séjour dans les plantations et dans les colonies en général, étaient souvent très pénibles et parfois inhumaines. Mais de nombreux facteurs, juridiques, économiques, culturels et politiques font que le travailleur engagé ne peut être assimilé à un esclave.

L'engagisme sous l'angle de la question carcérale (1850-1873)

Céline Ramsamy-Giancone
Docteure en Histoire contemporaine
CRESOI, Université de La Réunion

Durant le premier tiers du XIXe siècle, en période esclavagiste, les errances du recrutement d'engagés indiens à La Réunion conduisent à plusieurs situations de révoltes et de fuites. Celles-ci se traduisent par la présence attestée d'engagés indiens dans les geôles communales et dans celle de Saint-Denis. Après l'abolition, l'augmentation significative du nombre d'Indiens et les situations litigieuses persistantes laissent également des traces dans les archives judiciaires et carcérales. Cette communication tentera d'approcher la situation des engagés indiens à des moments précis. Elle se base sur des documents extraits de la série Y 22 « Ateliers de discipline, notes et rapports » et Y 61 « Notes sur les condamnés des prisons de Saint-Denis-Saint-Paul-Saint-Pierre, 1864-1873 » (ADR). A partir de ces documents, nous proposons une lecture de la situation des Indiens concernés par des mesures judiciaires, et mise en perspective avec celle des autres engagés. Une question servira de fil conducteur à notre réflexion : les éléments décrits peuvent-ils être interprétés sous l'angle d'un traitement particulier appliqué à la population indienne, où tendent-ils à illustrer des sanctions disciplinaires spécifiques à une période, et touchant l'ensemble de la population engagée ? Nous terminerons notre propos en inscrivant ces « instantanés » dans une approche globale de l'engagisme durant cette période.

L'engagisme indien : entre les textes et la pratique d'un système ancien

Jean-Régis Ramsamy
Docteur en Histoire

Notre positionnement dans ce débat, argumenté dans un premier ouvrage, peut être classé à contre-courant du discours ambiant qui considère que l'engagisme tournait complètement le dos à l'esclavagisme. Or nous nous situons à l'opposé de cette thèse. Il convient de prendre en compte une mise en garde déjà énoncée, à savoir que les historiens ont relaté des faits rapportés donc teintés de subjectivité. Dit autrement, après 1828, lorsque les premiers Indiens commençaient à être recrutés pour les îles à sucre, la réglementation se renforçait dans le but de les protéger. Sur le terrain, la porte restait ouverte aux divers abus. Etant donné que l'esclavage avait encore lieu dans les colonies françaises, les colons ne faisaient pas de distinction entre les travailleurs libres (engagés) et les travailleurs esclaves. Le contexte était confus et les propriétaires profitaient largement de la situation.

Cette pratique illégale a perduré – encore une fois malgré l'empilement des textes – au-delà de 1848. A Bourbon, dès l'accord contracté avec l'Indien, celui-ci était placé sur un grand domaine ou sur une propriété privée, où seul l'ancien maître avait droit de regard. Les autorités locales intervenaient en cas de conflit mais le respect du contrat était déjà rompu. Sur place, l'Indien était exposé à diverses menaces. Les maltraitances physiques, les manquements aux règles du contrat. Il a souvent été constaté des désaccords sur les salaires. Ceux-ci étaient minorés, différés. Les conséquences de cette situation déséquilibrée étaient les suicides, quelques cas de marronnage et les ruptures de contrats des engagés. Peu de suites étaient données aux plaintes des engagés. Certains propriétaires qui étaient poursuivi s'en sortaient avec des peines relativement symboliques. Evidemment, La Réunion n'avait pas le monopole des maltraitances vis-à-vis des Indiens. H. Tinker qui a étudié le cas des travailleurs sur les plantations dans les colonies anglaises a postulé que l'engagisme n'a été autre chose qu'une nouvelle forme de l'esclavage.

Une étude comparée du vagabondage des travailleurs engagés à Maurice et dans d'autres régions du monde des plantations (1829-1890)

Satyendra Peerthum
Historien, chercheur et écrivain
Responsable du site Aapravasi Ghat Trust Fund
Membre du Secrétariat de la Route de l'Engagisme
Chargé de cours à l'Université de Maurice

Les commentaires du chef de la police John Finiss en 1828, les remarques du protecteur des immigrants en 1882 et les observations récentes de Richard Allen, historien international du travail forcé, servent de support au traitement du thème central de cette communication. Elle étudie les conditions de vie des vagabonds dans l'île coloniale de Maurice entre 1829 et 1890. Les autres thèmes associés à l'étude sont la résistance, la représentation des travailleurs, la vision du monde et la vie des travailleurs sous contrat, la fonction de la prison de Bagne, la création du Vagrant Depot et la question du « harcèlement débridé » des anciens immigrants dans le système de travail sous contrat à Maurice.

Ce travail de recherche explore le monde intérieur des immigrants sous contrat à travers le vécu de trois personnages Lotah, Balliah, deux des premiers immigrants arrivés à Maurice dans les années 1830 et Dabee arrivé dans la colonie au cours des années 1870. Simultanément, seront examinées les expériences des premiers travailleurs sous contrat installés dans la colonie entre 1829 et 1837 et ceux arrivés entre 1850 et 1870. Cette étude illustre le fait que depuis la fin des années 1820, contrairement aux autres colonies britanniques, alors que l'esclavage et le système d'apprentissage existaient toujours, les autorités locales britanniques et mauriciennes et les planteurs ont dû faire face au défi grandissant posé par le vagabondage.

Les conditions d'existence sociales et morales des migrants indiens à Maurice de 1850 à 1880

Govinden Vishwanaden
Senior Lecturer
Mahatma Gandhi Institute

L'île Maurice, colonie britannique, enregistre une arrivée massive de travailleurs d'origine indienne sur une période de cinq années au début des années 1830. Ils ne sont pas moins de 25 281 de 1834 à 1839 selon les services de l'immigration basés à Port Louis, avant la suspension. L'interruption cessa le 15 janvier 1842 sur ordre du gouvernement britannique qui toléra cette politique jusqu'en 1910. Les contrats prévoyaient, entre autres dispositions, la prise en charge du retour vers le pays d'origine au terme de l'engagement dont la durée moyenne était de 5 ans. Il est d'emblée possible d'affirmer que bon nombre ne disposera pas des moyens pour effectuer le voyage retour.

Cette communication vise à examiner les conditions d'accueil et de traitement des immigrés engagés sur les plantations à des fins de comparaison avec ce que l'on pourrait qualifier de « nouveau système d'esclavage ». Nous mettons en lumière quelques exemples de mauvais traitements infligés aux migrants en insistant plus particulièrement sur le rôle des femmes migrantes subalternes dont les conditions de travail rendent aléatoires les dispositions contractuelles régissant leur présence sur les propriétés sucrières. Les nombreuses histoires de violence et d'abus sexuels qui jalonnent le parcours de ces femmes montrent, à partir de quelques cas que nous exposerons, à quel point leur existence pouvait être assimilée à de l'asservissement.

Confusion entre esclavage et engagisme à La Réunion

Sully Santa Govindin
Chercheur associé au LCF
Université de La Réunion

Les prospections effectuées dans les archives nationales d'outre-mer avec la consultation des dossiers relatifs aux affaires judiciaires confirment l'hypothèse de la confusion des statuts entre engagisme et esclavage : à savoir une absence de discrimination qui se prolonge jusqu'à la fin du XIXe siècle et une mentalité coloniale qui impose un traitement ignoble voire cruel et criminel aux engagés indiens. Notre propos vise à dénoncer cette assimilation et nuance ainsi les avancées sociales et philanthropiques caractérisant la rupture de 1848 dans la colonie.

Trois parties sous-tendent notre communication :

- Les mauvaises conditions de vie et de travail des engagés, et les relations discordantes qui prévalaient avec les services administratifs et les engagistes.
- Les exactions communément perpétrées par les syndics à l'encontre des engagés et qui se matérialisaient dans la vie quotidienne par des actes de violence.
- La répression d'un système judiciaire pour le moins drastique voire impitoyable à l'encontre des familles indiennes.

Les modalités d'une immigration antandroy à La Réunion, dans les années 1920

Frédéric Payet
Docteur en Histoire

Très souvent pensée dans une relation métropole-colonie, la relation coloniale se définit aussi entre colonies au XIXe siècle, dans le Sud-Ouest de l'océan Indien et invite à la réflexion sur la rencontre coloniale ; une rencontre, en ce sens qu'elle met en contact des groupes humains différents animés par leurs propres stratégies.

Afin de trouver une main-d'œuvre de substitution à l'engagisme indien qui s'arrête avec la remise en cause de l'accord franco-britannique de 1882, le système d'immigration de travailleurs sous contrat va perdurer dans le Sud-Ouest de l'océan Indien. Des intérêts économiques réunionnais justifient une immigration en provenance du Sud de Madagascar, s'appuyant sur le régime du décret de 1887 et encadrée par une disposition de 1903. L'administration coloniale organise ainsi une immigration temporaire entre les deux îles, de 1922 à 1930.

L'engagisme vu par les nationalistes indiens

Ajay K. Dubey
Professor
Jawaharlal Nehru University

Ces dernières années, les descendants des travailleurs indiens ont acquis une plus grande identité à travers le terme générique de diaspora indienne. Le rayonnement de ce groupe est dû en grande partie à l'arrivée (ou l'installation) de nouveaux résidents indiens dans de nombreux pays. En raison de ce nouveau courant, il a été adopté par les autorités indiennes, le terme de NRI pour les non résidents indiens et celui de PIO pour les descendants des travailleurs indiens.

Notre communication tente d'apporter une analyse sur la migration des travailleurs indiens depuis 1834 vers les îles du sucre dont l'île Maurice et l'île Bourbon. Cet éclairage permet aussi de suivre l'évolution de la politique indienne dans le domaine de la mobilité des travailleurs à l'étranger. Mon étude essaie de rendre compte du développement des différentes lois qui ont encadré l'engagisme connu sous le vocable de *coolie-trade* dans le contexte anglo-indien. La réponse des leaders du nationalisme indien à la mobilité de la main-d'œuvre vers les îles du sucre s'est déroulée en trois phases.

Avant 1900, ce débat ne tient pas une place importante dans les débats en Inde. Mais cette période est marquée par le déplacement de Mohandas K. Gandhi en Afrique du Sud.

Après 1900, nous assistons à une levée de boucliers des nationalistes suite à la publication de plusieurs rapports dont celui du major Geogeghan.

Enfin, la première décade du vingtième siècle sonne le glas du système de l'engagisme. Les nationalistes indiens vont surtout se nourrir des éléments rapportés par le M.K. Gandhi sur la situation des Indiens en Afrique du Sud. Le 20 mars 1917, l'Inde promulgue que le système de l'engagement ou l'engagisme est aboli.

NOTES

NOTES

NOTES

Comité d'organisation

Abady Egata-Patché
Nicolas Egata-Patché
Maxime Batty
Céline Ramsamy-Giancome
Alexandrine Dijoux
Jean-Régis Ramsamy
René Squarzoni
Prosper Eve

Comité Scientifique

Prosper Eve (Pr, Université de La Réunion)
Vilasnee Hautin (Pr, Université de La Réunion)
Serge Bouchet (MCF, Université de La Réunion)
Singaravelou (Pr, Université de Bordeaux)
Bruno Cunniah (Associate Professor, Maurice)
Colombe Couëlle (MCF, Université de La Réunion)
Jean-Régis Ramsamy (Dr)

© Photo de couverture : Jean-Régis Ramsamy